

REGLEMENT

Le Cercle des Amis de l'Art de BOUCAU-TARNOS organise son 28^{ème} Salon de Printemps – à l'**HOTEL de VILLE de TARNOS (RD 810)** – du **dimanche 2 au samedi 15 avril 2017**. Cette exposition est ouverte à tous, peintres, sculpteurs, dessinateurs... à l'exception des photographes.

Chaque exposant devra présenter **UNE** œuvre, munie d'un **système d'accrochage fiable (particulièrement celle réalisée sous verre)**. Il devra indiquer au dos : son nom, son adresse et le titre de l'œuvre. Chaque **sculpture** sera présentée avec son **SOCLE**.

FRAIS DE PARTICIPATION : ils sont de : **15 €**. Ces frais devront être réglés à l'inscription, soit en espèces, soit par chèque libellé au nom du *Cercle des Amis de l'Art*.

FORMAT MAXIMUM : 80 F (146 x 114 cm), nous consulter pour un format supérieur

INSCRIPTION et droits d'accrochage devront parvenir à : M. DAUDOU – 23, rue Paul Gauguin 40220 TARNOS, **avant le 20 mars** afin de permettre l'élaboration du catalogue (bulletin de participation ci-dessous).

RECEPTION DES ŒUVRES

**LUNDI 27 MARS de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
à l'HOTEL DE VILLE**

Les retardataires ne pourront être acceptés.

SITE INTERNET : Nous demandons à chaque participant qui le souhaite, de nous envoyer une photo de son œuvre et de signer l'autorisation de reproduction.

Pour les œuvres sous verre, le mieux est qu'il prenne lui-même une photo AVANT DE L'ENCADRER pour éviter les reflets.

Adresser la photo, libre de droits, — au format JPEG — par courriel à : amis.art.boucautarnos@gmail.com ou par l'intermédiaire de notre site internet caabt.asso-web.com, rubrique «Contact». (Nous pouvons numériser une photo papier de bonne qualité non pliée).

Les œuvres seront présentées sur notre site.

PRIX : Ils seront remis au cours du vernissage qui aura lieu le :

Samedi 1^{er} avril 2017 à 18 h – HOTEL DE VILLE de TARNOS

Le présent règlement tient lieu d'invitation pour les exposants

REPRISE DES ŒUVRES

**IMPERATIVEMENT
SAMEDI 15 AVRIL 2017 de 17 h à 19 h**

L'œuvre exposée ne pourra en aucun cas être reprise avant cette date.

DIVERS

Le Cercle des Amis de l'art retiendra 10 % sur le montant des œuvres vendues.

Les décisions prises par le Comité Directeur seront sans appel.

Le Cercle des Amis de l'Art et la ville de TARNOS ne peuvent être responsables en cas d'accident, vol ou avaries.



Le Cercle des Amis
de l'Art
BOUCAU-TARNOS

28^{ème} SALON de PRINTEMPS - 2017

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : **Prénom** :

ADRESSE : Tel :

Mail :

TITRE DE L'ŒUVRE	TECHNIQUE (Matière)	DIMENSIONS (Cadre inclus)	PRIX DE VENTE de l'ŒUVRE
.....

Bulletin à retourner **au plus tard le 20 mars 2017**

à M. Christian DAUDOU – 23, rue Paul Gauguin - 40220 TARNOS

Autorisation de reproduction : Je soussigné(e) autorise n'autorise pas
le Cercle des Amis de l'Art de Boucau-Tarnos à faire figurer la photo (*libre de droits*) de mon œuvre sur son site
Internet.

Je m'engage à n'exercer aucun recours contre le Cercle des Amis de l'Art de Boucau-Tarnos et la Ville de TARNOS, en cas de perte, vol ou détérioration.

Date

Lu et approuvé + Signature